

Le 2 août 2023

Quatre-vingt-six organismes se joignent à Sport Sans Abus au cours de sa première année

MONTRÉAL, QC - Sport Sans Abus (le programme) a accueilli 86 signataires au cours de sa première année d'existence, dont tous les organismes nationaux de sport financés par le gouvernement fédéral et plusieurs organismes de services multisports.

Ainsi, environ 17 000 individus au niveau national sont des participants au Sport Sans Abus tout au long de l'année, bénéficiant des services du programme et soumis au Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport (CCUMS). Soixante mille (60 000) participants supplémentaires s'ajouteront lors des championnats nationaux, tandis que 70 000 autres sont couverts à temps plein au niveau provincial/territorial et au niveau des clubs par Volleyball Canada.

« Nous sommes satisfaits des progrès réalisés à ce jour, alors que nous continuons à signer davantage d'organismes au programme Sport Sans Abus, » a déclaré Marie-Claude Asselin, chef de la direction du Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC). « Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour accroître la portée du programme au sein du système sportif canadien. Nous sommes donc ravis de voir la Nouvelle-Écosse, première province signataire, ouvrir la voie à d'autres provinces et territoires qui pourraient adhérer à notre programme, ce qui nous permettrait de servir un plus grand nombre de participants. Nous avons hâte de travailler avec la Nouvelle-Écosse, qui prévoit intégrer ses premiers organismes de sport provinciaux d'ici la fin de l'année. »

Le Bureau du Commissaire à l'intégrité dans le sport (BCIS) a reçu 193 plaintes au cours de la première année, dont 66 relevaient de sa juridiction et de son autorité. Vingt-deux enquêtes indépendantes ont été menées, dont cinq ont été achevées par en date du 30 juin 2023 et soumises au directeur des sanctions et des résultats en vue d'une décision de violation. Treize mesures provisoires (toute mesure temporaire justifiée par des circonstances particulières à n'importe quel stade de la procédure de gestion des plaintes de Sport Sans Abus) ont également été imposées au cours de cette première année.

« Nous avons observé un large éventail de participants préoccupés par les comportements interdits allégués qui ont été signalés au cours de la première année, » a noté Sarah-Eve Pelletier, la Commissaire à l'intégrité du sport. « Cela démontre clairement les efforts concentrés nécessaires en matière de sport sécuritaire effectués non seulement de la part de Sport Sans Abus, mais de bien d'autres. L'éducation concernant le CCUMS est aussi fondamentale pour créer une forte compréhension des règles et des comportements attendus dans le sport, pour prévenir la maltraitance et pour assurer une évolution positive de la culture sportive. »

Le BCIS a également lancé quatre évaluations de milieu sportif (EMS) qui ont progressé à travers les différentes phases du processus, allant de la délimitation du champ d'application à la mobilisation de l'évaluation. « Les EMS remplissent une double fonction en luttant contre et en prévenant la maltraitance, la discrimination et d'autres comportements prohibés liés au CCUMS, » explique la commissaire. « Ces évaluations sont conçues pour identifier les problèmes systémiques allégués et y remédier dans le but d'améliorer le milieu sportif pour les participants actuels et futurs. »

Sport Sans Abus a également lancé sa Série de webinaires au cours de sa première année d'existence. Les séances abordent un large éventail de thématiques qui visent à améliorer la compréhension du programme et de ses services, tout en constituant une source d'information essentielle sur le sport

sécuritaire. L'inscription est gratuite et ouverte au public. La série de l'année dernière a atteint un total de 654 inscrits et la série de 2023 a été lancée en juillet.

Pour voir le rapport de la première année (20 juin 2022 au 30 juin 2023) de Sport Sans Abus, cliquez [ici](#).

À propos de Sport Sans Abus

Sport Sans Abus est un programme indépendant et responsable de faire respecter et d'administrer le Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport (CCUMS). Sport Sans Abus vise à influencer positivement la culture sportive au Canada et à favoriser une participation sportive sécuritaire, inclusive et accueillante par le biais de diverses initiatives de prévention, d'intervention et d'engagement. Le Bureau du Commissaire à l'intégrité dans le sport (BCIS) fonctionne comme une division indépendante du Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC) pour administrer le CCUMS dans le cadre du programme Sport Sans Abus. sport-sans-abus.ca

À propos du CRDSC

Le CRDSC est une société sans but lucratif créée par une loi du gouvernement fédéral et financée par le Gouvernement du Canada. Le CRDSC a pour mission de fournir à la communauté sportive un service national de règlement extrajudiciaire des différends et de renforcer la culture d'équité dans le sport canadien en réglant les différends avec célérité et efficacité et en fournissant une expertise et une assistance en la matière. Le CRDSC est également mandaté par le Gouvernement du Canada pour mettre en place un mécanisme indépendant pour le sport sécuritaire au niveau national. crdsc-sdrcc.ca

- 30 -

Pour plus de renseignements ou pour les demandes de médias, communiquez avec :

Jennifer Monk

media@abuse-free-sport.ca